

## Divulgateur du nouveau dénominateur conformément à l'article 15 de la Loi du 2 mai 2007 (Loi sur la transparence)



Xior Student Housing (« **Xior** ») a lancé une augmentation de capital en numéraire dans le cadre de son capital autorisé le 16 janvier 2025 avec suppression des droits préférentiels de souscription des actionnaires existants et sans accorder de droits d'allocation irréductibles à ces derniers, par le biais d'un placement privé accéléré exempté auprès d'investisseurs institutionnels avec la composition d'un livre d'ordres (« **ABB** »)<sup>1</sup>.

Suite à la réussite de cette augmentation de capital et à l'émission de 2.877.698 nouvelles actions (les « **Nouvelles Actions** ») le 21 janvier 2025 pour un montant total de 80.000.004,40 EUR (soit 51.798.564 EUR de capital et 28.201.440,40 EUR de prime d'émission), Xior publie les informations suivantes au 21 janvier 2025, conformément à l'article 15 de la Loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes.

- Capital total : 813.995.658 EUR
- Nombre total de titres avec droit de vote : 45.221.981 (toutes les actions ordinaires)
- Nombre total de droits de vote (= dénominateur) : 45.221.981 (tous attachés à des actions ordinaires)

Chacune de ces actions donne droit à une voix à l'assemblée générale et ces actions représentent donc le dénominateur aux fins des notifications en vertu des règles de transparence (c'est-à-dire les notifications en cas (entre autres) d'atteinte, de dépassement ou de chute en dessous des seuils légaux ou statutaires). Les statuts de Xior ne prévoient pas de seuils statutaires supplémentaires. Aucune option ni aucun bon de souscription donnant droit à des actions, des actions préférentielles ou des actions sans droit de vote n'a été émis.

<sup>1</sup> Voir les communiqués de presse des 16 et 17 janvier 2025.

Anvers, Belgique | 21 janvier 2025 | 8h30 HEC  
Informations réglementées

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

**Xior Student Housing NV**  
Frankrijklei 64-68  
2000 Anvers, Belgique  
www.xior.be

**Christian Teunissen, CEO**  
**Frederik Snauwaert, CFO**  
info@xior.be  
T +32 3 257 04 89

**Xior Investor Relations**  
**Sandra Aznar**  
IR & ESG Director  
ir@xior.be  
T +32 3 257 04 89



## À propos de Xior Student Housing

Xior Student Housing SA est la première SIR publique de droit belge, spécialisée dans le segment du logement étudiant en Belgique, aux Pays-Bas, en Espagne, au Portugal, en Allemagne, au Pologne, au Danemark et au Suède. Dans ce segment immobilier, Xior Student Housing offre une variété d'immeubles, allant de chambres avec installations communes, chambres avec sanitaires privés, à des studios entièrement équipés. Xior Student Housing construit depuis 2007, en tant que propriétaire et exploitante, des logements de qualité et fiables pour des étudiants à la recherche d'un endroit où ils peuvent étudier et vivre dans des conditions idéales. Une chambre d'étudiant offrant ce petit plus qui permettra à chaque étudiant de se sentir immédiatement chez lui.

Xior Student Housing est agréée en tant que SIR publique de droit belge depuis le 24 novembre 2015. Les actions de Xior Student Housing sont cotées sur Euronext Bruxelles (XIOR) depuis le 11 décembre 2015. Le 30 septembre 2024, Xior Student Housing présente un portefeuille immobilier d'une valeur approximative de 3,3 milliards EUR. Vous trouverez plus d'informations sur [www.xior.be](http://www.xior.be).

**Xior Student Housing SA**, SIR publique de droit belge (BE-REIT)  
Frankrijklei 64-68, 2000 Anvers, Belgique  
BE 0547.972.794 (RPM Anvers, section Anvers)

## Clause de non-responsabilité

Ce communiqué de presse a été rédigé en néerlandais et traduit en anglais et en français. En cas d'incohérence, la version néerlandaise prévaudra.